



Dette civil-Prêt d'argent

Par **Louchka**, le **16/08/2022** à **22:04**

Bonsoir à tous
Je suis en possession d'un titre exécutoire.
Ma question: si je mandate un huissier pour une enquête de solvabilité chez le débiteur, Est-ce que la provision avancée à l'huissier est comptée comme les dépens ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **17/08/2022** à **09:19**

Bonjour,
[quote]si je mandate un huissier pour une enquête de solvabilité chez le débiteur,[/quote]
Il ne me viendrait pas à l'esprit de mandater un huissier pour ce genre de mission.
Mais cet acte n'est pas indispensable à la poursuite du recouvrement, les frais ne pourront pas être inclus dans les dépens, qui sont d'ores et déjà établis à la suite de la décision judiciaire émise.